

TALSMANDENS GRUPPE
SPRÆCHER GRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO
BUREAU V

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Brussels, March 1977

EURATOM - IAEA INSPECTION TECHNIQUES

The entry into force of the Euratom IAEA Agreement marks the integration of the Communities' regional safeguards set up in 1959 with the world wide safeguards system maintained under the provisions of the Non-Proliferation Treaty.

The negotiation of this agreement has also been the occasion for an up-dating of the Euratom system to bring it into line with modern inspection methods. In common with the IAEA system the Euratom Safeguards system has three main activities : the examination of the nuclear installations in the Community and their evaluation to define the specific safeguards techniques and strategies to be applied; the keeping of a nuclear material accounting system, based on periodic returns from all the operators of nuclear facilities in the Community on the status of the materials they detain; the carrying out of on-site inspections.

But the Euratom System goes further: Two features of the Euratom safeguards are unique: 1. all activities are carried out on the basis of direct contacts with the nuclear operators in the Community, without intervention of the Member States (whose rôle in this area is substantially limited to the right of being represented whenever inspections are carried out in their national territory). 2. infringement of safeguards obligations in the Community is subject to the imposition of a wide range of sanctions mainly of an economic nature, by the Commission.

IMPROVED METHODS

Safeguards techniques have dramatically expanded over the past decade; to cope with the development of peaceful nuclear industries, and in particular such activities as irradiated fuel reprocessing and fuel fabrication. The Euratom Safeguards system has shown a remarkable degree of adaptability. Thus, the number of Euratom inspectors, fewer than ten in the early '60s, is now about sixty, out of a total safeguards staff of 115. The bulk of the inspection effort, initially almost totally concentrated on the few research and power reactors then operating in the Community, is now concentrated on the "sensitive" facilities (fabrication, reprocessing, etc.), relatively few in number, but which account for an extremely large proportion of the total inventory of "sensitive" nuclear material (highly enriched uranium, plutonium) in the nearly 400 nuclear facilities falling under Euratom safeguards.

COMMISSION STAFF

Euratom inspectors are members of the Commission's multinational staff and are appointed in their capacity by the European Commission. They have access to all places, data and persons in the facilities they are inspecting.

This IAEA's inspectors normally have access only to predetermined locations.

International discussions are still going on with a view to improving safeguards systems. The Commission intends that the Community should participate fully in these discussions and that the Euratom Safeguards system should be extended and adapted as necessary to reflect changing standards and obligations.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHER GRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Bruxelles, mars 1977

TECHNIQUES D'INSPECTION EURATOM-AIEA

L'entrée en vigueur de l'accord Euratom-AIEA marque l'intégration du contrôle de sécurité régional des Communautés, établi en 1959, dans le système de contrôle de sécurité mondial relevant des dispositions du Traité de non-prolifération.

La négociation de cet accord a également fourni l'occasion d'adapter le système Euratom aux méthodes modernes d'inspection. Le système de sécurité Euratom partage trois activités principales avec l'AIEA : l'examen des installations nucléaires dans la Communauté et leur appréciation en vue de définir les techniques spécifiques de contrôle de sécurité et les stratégies à appliquer, la gestion d'un système comptable pour les matières nucléaires, fondé sur des rapports périodiques élaborés par tous les exploitants d'installations nucléaires dans la Communauté sur la situation des matières qu'ils détiennent, l'exécution d'inspections sur place.

Mais le système Euratom va plus loin. Deux caractéristiques du contrôle de sécurité d'Euratom lui sont propres :

- 1) toutes les activités sont menées sur la base de contacts directs avec les exploitants nucléaires dans la Communauté, sans intervention des Etats membres (dont le rôle, dans ce domaine, est essentiellement limité aux droits d'être représenté lorsque des inspections ont lieu sur leur territoire national),
- 2) les infractions aux obligations en matière de contrôle de sécurité dans la Communauté sont passibles d'un large éventail de sanctions, principalement de nature économique, infligées par la Commission.

Amélioration des méthodes

Les techniques de contrôle de sécurité ont considérablement progressé au cours des dix dernières années pour faire face au développement des industries nucléaires pacifiques et en particulier aux activités telles que le retraitement de combustibles irradiés et la fabrication de combustibles. Le système de contrôle de sécurité d'Euratom s'est révélé remarquablement adaptable. C'est ainsi que les inspecteurs d'Euratom, qui étaient un peu moins de 10 au début des années 60, sont maintenant 60 et environ, sur un total de 115 personnes affectées au contrôle de sécurité. La majeure partie de l'effort d'inspection qui, initialement était presque intégralement concentré sur quelques réacteurs de recherche et de puissance en activité à cette époque dans la Communauté, est maintenant concentré sur les installations "sensibles" (fabrication, retraitement, etc.), relativement peu nombreuses, mais qui représentent une proportion extrêmement importante de l'inventaire total de matières nucléaires "sensibles" (uranium fortement enrichi, plutonium), dans les quelque 400 installations nucléaires relevant du contrôle de sécurité d'Euratom.

Personnel de la Commission

Les inspecteurs d'Euratom font partie du personnel multinational de la Commission et sont mandatés par la Commission européenne. Ils ont accès à tous les locaux, à toutes les données, et auprès de toutes les personnes dans les installations qu'ils inspectent.

Les inspecteurs de l'AIEA n'ont normalement accès qu'à des endroits fixés au préalable.

Les discussions internationales se poursuivent en vue d'améliorer les systèmes de contrôle de sécurité. La Commission estime que la Communauté devrait participer activement à ces discussions et que le système de sécurité d'Euratom devrait être étendu et adapté aux changements qui interviennent en matière de normes et d'obligations.